

CSEF Global Food

FCP ACTIONS INTERNATIONALES

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement de droit luxembourgeois**

Date d'agrément COB : **17 décembre 1999**

Orientation : **Actions internationales**

Gestionnaire financier : **Credit Suisse Equity Fund Management Company**

Dépositaire : **Brown Brothers Harriman (Luxembourg)**

Degré de risque : **Fort**

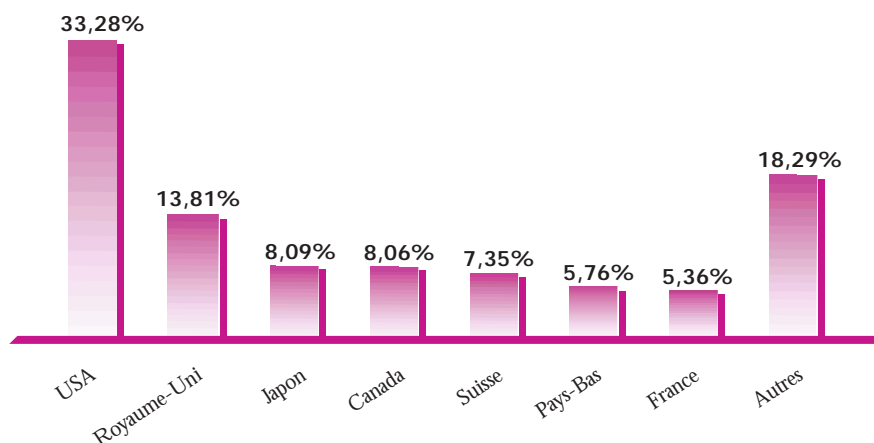
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Les actifs du compartiment sont investis dans le monde entier, selon le principe de la répartition des risques, à raison de deux tiers au moins en actions et en d'autres valeurs mobilières analogues émises par des sociétés actives notamment dans le secteur alimentaire, qu'il s'agisse du développement, de la production ou de la distribution de denrées alimentaires ou encore de la technologie alimentaire.

ORIENTATION DE PLACEMENT :

Ce fonds vise à réaliser un rendement du capital aussi élevé que possible en investissant dans des entreprises internationales du secteur alimentaire offrant des perspectives de revenus stables. Il peut également investir dans des sociétés sous-évaluées qui profitent de processus de restructuration et de concentration.
Durée minimale de placement recommandée : supérieur à 2 ans.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PORTEFEUILLE AU 31/12/2003 :



(Source CSAM France)

encours total (en mio) : 104,82

HISTORIQUE DES PERFORMANCES* DE CSEF (LUX) GLOBAL FOOD AU 31/12/2003

Durée	Fonds USD	Fonds Euros
3 ans	12,27%	-16,14%
1 an	15,84%	-3,63%

(Source CSAM France)

* Les performances passées indiquées ne préjugent en rien des résultats futurs.

CSEF GLOBAL FOOD

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice :

31 mars de chaque année. La révision comptable des actifs du fonds est assurée par KPMG Audit, Luxembourg.

Valeur liquidative d'origine :

100 USD.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Quotidienne.

Souscription de parts :

Les parts peuvent être acquises n'importe quel jour bancaire à la valeur nette d'inventaire par part de la tranche considérée (augmentée chaque fois du droit d'entrée initial et des frais d'émission le cas échéant), calculée au jour d'évaluation qui suit immédiatement le jour bancaire en question. Généralement, l'émission des parts est conditionnelle à la réception (par la Banque dépositaire ou par le Distributeur Principal) du montant du prix d'émission dans les deux jours ouvrables qui suivent le jour d'évaluation auquel le prix d'émission a été déterminé.

Rachat de parts :

La société de gestion rachète en principe les parts du fonds chaque jour bancaire, à la valeur nette d'inventaire par part de la tranche considérée du compartiment, calculée au jour d'évaluation qui suit immédiatement le jour bancaire du rachat, diminuée des frais pour couvrir les dépenses relatives au rachat et toutes les commissions différées, si applicables.

Délais de remises des demandes :

Les demandes d'achat, de conversion ou d'échange et de rachat doivent être reçues par l'Administrateur Central, le Distributeur Principal ou un Agent distributeur au plus tard à 15 heures (heure du Luxembourg) de chaque jour bancaire ouvrable. Les demandes reçues après 15 heures (heure du Luxembourg) un jour bancaire ouvrable seront considérées comme ayant été reçues avant 15 heures (heure du Luxembourg) le jour bancaire ouvrable suivant.

Frais de gestion :

1,92%.

Devise de compartiment :

USD.